

**Module tube pour  
Chauffe-eau instantané de chauffage**

**80487 400 / HDLR  
337 450 / HDLR 450  
HZB 10**

---

Instructions de montage

N° de commande : 452115.68.04

---

Etendue de la livraison : Module de tube  
Support de tubes muraux 6 pièces  
Instructions de montage

Dimensions : Ø 80mm x 650mm

Poids : 4,5 kg

**Application :**

Pour les installations de pompe à chaleur comportant une installation de source de chaleur dimensionnée trop petite ou destinée à l'assèchement d'ouvrages, la demande de chaleur excédentaire pourra être satisfaite par un chauffage supplémentaire électrique au moyen de chauffe-eau instantanés de chauffage.

**Montage :**

L'intégration du module de tube pour les chauffe-eau instantanés de chauffage doit être prévues dans l'aller de chauffage, **en aval de la pompe à chaleur** (voir face arrière).

Le montage doit impérativement s'effectuer à l'horizontal et, sans possibilité d'arrêt, il doit comporter un dispositif de sécurité selon la pression de l'installation.

Les filetages des raccords sont réalisés en Rp 11/4 DIN 2999.

**Thermoplongeur :**

Ne sont admissibles que les seuls thermoplongeurs électriques à visser avec régulateur de température et limiteur de température de sécurité. Leur puissance maximale sera de 6 kW, la profondeur d'immersion maximale sera de 450 mm. Le filetage inséré est réalisé en Rp 11/2 DIN 2999.

Pour une puissance installée de 6 kW, un courant volumique minimale d'eau de chauffage de 450 l/h sera nécessaire.

Conformez-vous impérativement aux instructions de montage et d'utilisation stipulées par les constructeurs respectifs du thermoplongeur et de la pompe à chaleur.

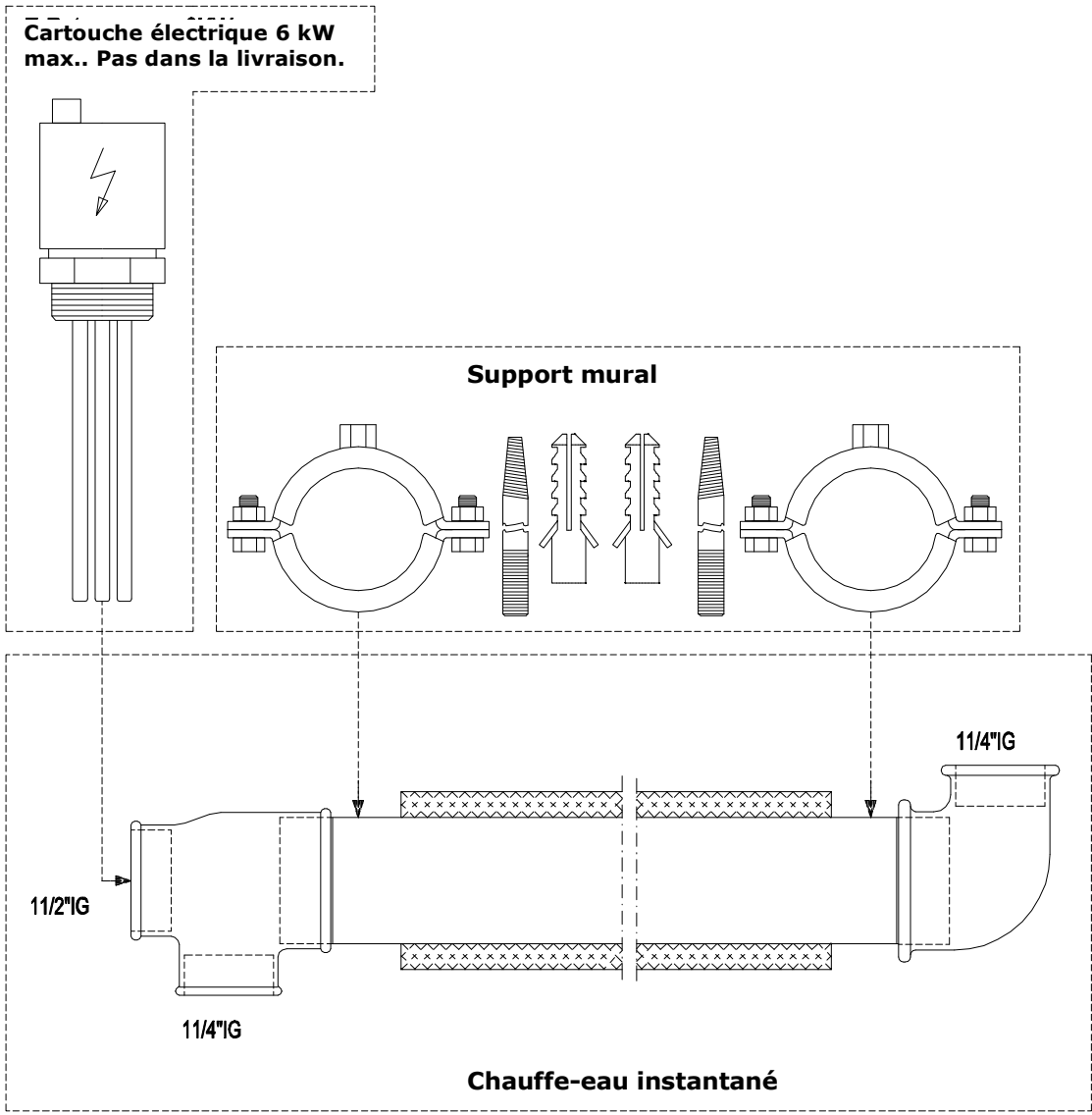
Les travaux électriques doivent être exécutés exclusivement par des entreprises spécialisées agréées.

Respectez les dispositions de votre entreprise d'alimentation en énergie et VDE.

**Attention :**

**L'intégration dans l'installation de chauffage doit être réalisée conformément aux dispositions y afférentes.**

**L'utilisation dans le domaine de l'eau potable n'est pas autorisée.**



**Intégration hydraulique du chauffe-eau instantané**

